

Date de dépôt : 6 novembre 2013

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de M. Mauro Poggia : CEVA : L'étude d'impact côté français a-t-elle été réalisée ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 20 septembre 2013, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

La Tribune de Genève nous apprenait le 8 décembre 2011 que l'Autorité environnementale française souhaitait que l'étude d'impact soit complétée sur plusieurs points, à savoir les impacts sur la biodiversité du franchissement du Foron, le traitement des matériaux excédentaires, une présentation synthétique des impacts de ce projet transfrontalier en Suisse et la définition des mesures de traitement du bruit en liaison avec les trafics prévus.

Il ne fait aucun doute que les réponses aux questions demandées ont dû être données, compte tenu du temps écoulé.

Le Conseil d'Etat est dès lors prié de répondre à la question suivante :

Le Conseil d'Etat dispose-t-il du rapport remis à l'Autorité environnementale et peut-il le rendre public ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Pour rappel, le Canton exerce une co-maîtrise d'ouvrage avec la Confédération dans le cadre de la réalisation de l'infrastructure ferroviaire du projet CEVA.

Faisant suite à la demande de l'autorité française, un rapport répondant à leurs interrogations a été produit.

Le Conseil d'Etat est bien évidemment en possession de ce rapport établi par la direction de projet du CEVA, document qui est disponible pour toute personne intéressée à sa consultation, notamment auprès de cette dernière.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Charles BEER